

Procédure d'obtention de certificats de crédits

Suite à l'accréditation, par la Direction du DPC de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal, de votre activité de DPC et à la réalisation de celle-ci, **nous pourrons autoriser l'émission d'un certificat de crédits à l'attention de chacun de vos participants sur réception des 2 documents suivants, au maximum 30 jours après l'activité :**

1. La compilation des résultats **de votre questionnaire d'évaluation.**
2. La liste des personnes présentes pour lesquelles un certificat est requis, **en format Excel**, complétée obligatoirement avec l'adresse courriel, le nom, le prénom de chacun de vos participants; un gabarit est disponible sur le site du DPC, dans la section « Outils de soutien aux demandes d'accréditation et d'obtention de certificats de crédits » : <http://www.dpcmed.umontreal.ca/accreditation/>

Les participants recevront un courriel leur indiquant les instructions pour récupérer leur certificat **en ligne** sur notre site web:
<http://www.dpcmed.umontreal.ca/>

SVP transmettre vos documents à :
accreditation-dpcmed@umontreal.ca

Tout certificat produit par la direction du DPC vous sera facturé, selon la grille de tarifs en vigueur. Une facture payable sur réception vous sera envoyée par courriel pour les frais pour l'émission des certificats, le cas échéant. Le paiement pourra s'effectuer de la même façon que pour les frais d'accréditation.

RAPPEL : Il incombe à l'organisme responsable de cette activité de conserver un registre des présences pour cette activité, pour une période de 5 ans.